

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 356

présenté par

Mme Mörch, Mme Lenne, M. Claireaux et Mme Sarles

-----

**ARTICLE 10**

Compléter l'alinéa 16 par la phrase suivante :

« Des critères d'évaluation précis permettent de mieux identifier l'employabilité des docteurs sur le territoire national, tels que le pourcentage de hauts fonctionnaires recrutés au niveau du doctorat, le pourcentage de chercheurs en entreprise diplômés d'un doctorat et le pourcentage des docteurs au chômage cinq ans après la thèse. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'indicateur visant au pourcentage des docteurs diplômés depuis 3 ans ayant un emploi hors du monde académique manque de pertinence car pas suffisamment exhaustif. Il ne mesure pas par ailleurs le niveau de responsabilité atteint. Afin de dresser un panorama plus complet de l'employabilité des docteurs en France, lui préférer une suite d'indicateurs plus précis tels que mentionnés dans le dispositif.

Le présent amendement vise ainsi une redéfinition plus objective de l'employabilité des docteurs en France.